

Réglementation des parkings

Park+Ride

Chers utilisateurs et utilisatrices de P+R, La ville de Fribourg-en-Brisgau souhaite encourager et simplifier l'usage des transports publics ; pour cela, il est nécessaire d'apporter des modifications au plan municipal des parkings Park-and-Ride.

De quoi faudra-t-il tenir compte à l'avenir lors de l'utilisation des parkings P+R ?

Depuis le 11 avril 2023, de nouvelles règles s'appliquent à l'utilisation des parkings P+R aux arrêts Gundelfinger Straße, Moosweiher, Paduaallee, Bissierstraße et Munzinger Straße. Pour se garer sur les places P+R, il faut désormais un ticket de stationnement P+R spécial ou un ticket combiné P+R (KombiTicket). Si vous ne disposez pas de l'un de ces deux titres, vous devez acheter un ticket de stationnement journalier. Ces règles ont pour objectif de faire en sorte que ces parkings soient effectivement disponibles pour l'utilisation du tram à la place de la voiture et qu'ils ne soient pas occupés par des véhicules qui s'y garent pour de toutes autres raisons.

Les parkings P+R mentionnés resteront à l'avenir à la disposition du grand public.

Les automobilistes qui garent leur véhicule sur un parking P+R pour prendre les transports en commun continueront à bénéficier du stationnement gratuit. Ceux qui ne prennent pas le bus, le train ou le tram doivent acheter

un ticket de stationnement au tarif de 8,00 €. Dans tous les cas, la durée maximale de stationnement est fixée à 24 heures.

Les titulaires d'une RegioKarte, d'une carte journalière, d'un KombiTicket, d'une Konuskarte, d'un DB-City-Ticket ou de tout autre titre de transport à durée déterminée valable sur le réseau de la RVF bénéficient d'une autorisation de stationnement gratuite.

Ces titres de transport peuvent être téléchargés et imprimés (Print-at-home) sur www.vag-onlineshop.de, ou délivrés à l'espace clientèle PlusPunkt de la VAG.

En tant que ticket combiné P+R, différentes cartes journalières (Solo+, Duo+, Gruppe+) permettant d'utiliser les transports en commun sont vendues aux parcmètres et par le biais du système de paiement du stationnement sur mobile, avec une autorisation de stationnement gratuite. L'autorisation de stationnement doit être placée derrière le pare-brise.

Pour les visiteurs d'un jour, la carte journalière TagesKarte, dans ses différentes variantes, offre la possibilité de prendre les transports en commun à Fribourg et de garer sa voiture gratuitement sur un parking P+R. À partir d'une durée de stationnement de trois à quatre heures, l'achat d'une TagesKarte est plus avantageux que le stationnement dans les parkings du centre-ville et offre en outre la possibilité d'utiliser l'ensemble des transports publics fribourgeois tout au long de la journée.

Vous trouverez des informations détaillées sur l'utilisation des parkings P+R ainsi qu'une foire aux questions sur le blog (en allemand) de la Freiberger Verkehrs AG en cliquant sur le lien suivant :

www.vag-freiburg.de/park-ride

Pourquoi les parkings P+R seront-ils réglementés à l'avenir ?

Les parkings P+R de Fribourg jouissent d'une grande popularité auprès de différents groupes

d'utilisateurs. Il s'agit d'une part des utilisateurs qui souhaitent garer leur véhicule pour utiliser les transports en commun pour la suite de leur voyage, mais d'autre part, les parkings P+R servent également de parking gratuit sans emprunter les transports en commun. Les raisons en sont diverses et souvent compréhensibles, mais cette utilisation a pour conséquence que le groupe cible pour lequel les parkings P+R ont été créés ne dispose pas d'un nombre suffisant de places de stationnement. La mauvaise occupation des places de stationnement dans certains parkings P+R atteint parfois 50 %.

Afin de garantir à l'avenir l'usage des transports en commun à la place de la voiture, la réglementation des parkings P+R, associée à la durée maximale de stationnement, permettra d'éviter le stationnement de tiers et, en particulier, l'occupation permanente des places de stationnement par des remorques, des commerçants, des services de livraison, des riverains, etc. Cela doit permettre d'augmenter le nombre de places de stationnement utilisables pour le transfert modal, en particulier dans le contexte de l'extension limitée des parkings P+R.

Quel est l'avenir des parkings P+R ?

La réglementation des parkings P+R est un

élément parmi d'autres pour encourager l'usage des transports en commun à la place de la voiture. Un deuxième élément est l'extension des capacités des parkings P+R par la construction de nouveaux parkings, par exemple aux terminus des prolongements de tram prévus à Littenweiler et Dietenbach, ou par extension de plain-pied, dans la mesure où il existe des surfaces d'agrandissement, ou par une disposition sur plusieurs étages (plateau de parcage, parking à étages).

Le troisième élément important est la mise en place d'un système de guidage de stationnement virtuel pour les parkings P+R : grâce à l'installation de capteurs, l'occupation des places des parkings P+R doit être enregistrée à l'avenir et leur taux d'occupation indiqué en temps réel sur l'application VAG mobil. Les usagers auront ainsi la possibilité de se rendre directement dans les parkings P+R disposant de suffisamment de places de stationnement libres. La planification des itinéraires s'en trouvera ainsi améliorée. Parallèlement à l'installation de ces capteurs, des panneaux d'affichage dynamiques seront mis en place dans la zone urbaine, afin d'informer sur le taux d'occupation des parkings P+R et de guider ainsi les usagers de la route de manière ciblée vers les places de stationnement libres. La mise en œuvre de ces mesures est prévue pour 2023/2024.

Prix et canaux de distribution	Prix	Parcmètre	Stationnement payé sur mobile (appli)	VAG online	VAG Pluspunkt
Ticket de transport RVF + ticket de stationnement					
Carte journalière (TagesKarte) Solo+ : 1 adulte + 4 enfants	6,30 €	Oui	Oui	Non	Non
Carte journalière (TagesKarte) Duo+ : 2 adultes + 4 enfants	9,50 €	Oui	Oui	Non	Non
Carte journalière (TagesKarte) Gruppe+ : 5 personnes	12,60 €	Oui	Oui	Non	Non
Ticket de stationnement pour titulaires d'une carte d'abonnement	Gratuit	Non	Non	Oui	Oui
Ticket de stationnement sans utilisation des transports en commun	8,00 €	Oui	Oui	Non	Non

Le titre de transport RVF est valable jusqu'à la fin du service de la VAG à 3 heures le lendemain. Le ticket de stationnement permet de garer son véhicule pendant 24 h.